

Ruv.M./  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

KIBUNGU, le II février 1959.-

11  
N° 378/A.I.8/02/P.-

OBJET:  
Décisions taxes re-  
boisements pour 1959  
Migongo et Gihunya.-

TRANSMIS copie pour information à Mon-  
sieur le Résident du Ruanda suite à son  
message 378/A.I. du 20.I.1959.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
J. PETIT.-

Au Mwami du Ruanda à NYANZA-Ru.  
s/c. de son Conseiller à NYANZA-Ru.

Mwami,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous  
ce couvert:  
1°- la décision du Chef du Migongo fixant la taxe reboi-  
sement à 25 frs. pour 1959;  
2°- la décision du Chef du Gihunya fixant la taxe reboi-  
sement à 25 frs. pour 1959.-

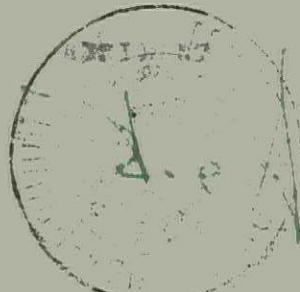
L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
J. PETIT.-



336 A: 8/01/AT  
21a 1. 59

中華書局影印

10



卷之三十一

卷之三

Aug. 1st. Kraus, Jr. 2<sup>o</sup>  
Aug. 11<sup>th</sup> Kraus, Jr. " 370/44.1